Réf.: DAF/PS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 février 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA. Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents: Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. THERRAS, M. HEMERY, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés: M. DANIELIAN (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. ALLOIN), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET, Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), Mme BATISTA (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ABRIAL,

Absents: M. NAAMANE

Objet: Renouvellement partiel de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des impôts, notamment son article 1650,

VU la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) établie le 25 novembre 2020,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 janvier 2024,

CONSIDERANT que le paragraphe 3 de l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Assemblées municipales,

CONSIDERANT que par un courrier du 25 novembre 2020, le Directeur Régional des Finances Publiques a désigné d'office huit noms pour les commissaires titulaires et 8 noms pour les commissaires suppléants,

CONSIDERANT que plusieurs commissaires titulaires et suppléants ont présenté leur démission ou ne peuvent plus siéger à cette commission,

CONSIDERANT dès lors qu'il doit être procédé au renouvellement des commissaires défaillants en établissant une liste comportant 10 noms, et qu'après instruction, les Services Fiscaux établiront la liste finale par tirage au sort,

CONSIDERANT qu'il est donc proposé au Conseil municipal les noms figurant dans la liste ciaprès :

NOM	Prénom
MAZEL	Bernard
CAVAGNA	Daniel
MORIAUX	Jean-Pierre
DANANCHY	Eric
WERRY	Nadine
DA SILVA DIAS	Antoine
FANGET	Aurélie
JELALI	Tarek
MARDIROSSIAN	Edouard
FOLCHER	Grégory

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de 3

- VALIDER les propositions de noms figurant dans la liste ci-dessus,
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	30 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS,
	M. HEMERY, M. DESVERGNES, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	1 – M. ARGANT

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.